



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

PETR DU PAYS DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 par la Région lors de la séance plénière (délibération n°20SP-2065) et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.



1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, le Département, la Région, l'Etat et ses opérateurs;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...

- **Au niveau infrarégional : Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne approuvé le 8 octobre 2019 ; PLUI en cours d'élaboration sur les Communautés de communes de la Région de Suippes et de la Moivre à la Coole), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET de Chalons Agglo adopté le 19 décembre 2019), Stratégie de territoire Chalons Agglo 2021-2026), Petites villes de demain Mourmelon-le-Grand**

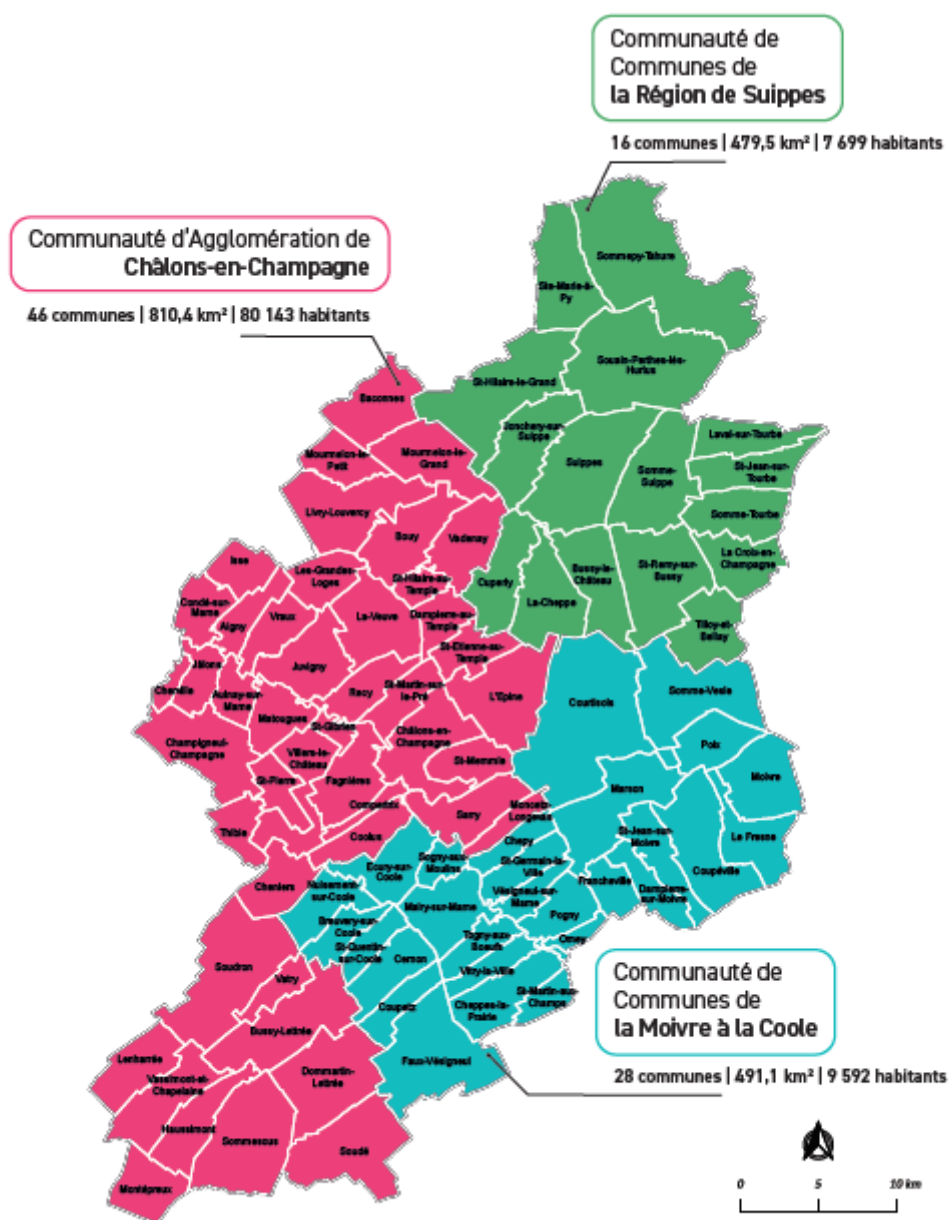
- **Signature en juin 2021 du protocole d'engagement - convention d'initialisation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique entre l'ensemble des partenaires de la démarche PTRTE**

Ce protocole précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du PTRTE et sa mise en œuvre.

2. Portée et contenu du Pacte du PETR DU PAYS DE CHALONS EN CHAMPAGNE au 16 DECEMBRE 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**
Le Pacte couvre donc les 3 EPCI suivants:
 - **Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ;**
 - **Communauté de communes de la Moivre à la Coole,**
 - **Communauté de communes de la Région de Suippes**

Formant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du **Pays de Chalons en Champagne**
Ce périmètre regroupe **90** communes pour une population de **97 434** habitants.



Source : INSEE, RP 2016, Fichier des Populations Ligees 2017
Fond : ADMIN EXPRESS 2020
Réalisation: SIG - AUJOC - Mai 2020

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**
Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE (POCE, Contrat de ruralité, Territoire d'industrie, Projet Alimentaire Territorial, Contrat Local de Santé, Contrat de Transition Écologique, Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel...)	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de ruralité signé le 6 juillet 2017–avenant 2020	13 novembre 2020	PETR du Pays de Chalons en Champagne
PCAET de Chalons Agglo	19 décembre 2019	Communauté d'Agglomération de Chalons en Champagne
Projet Alimentaire Territorial du Triangle Marnais	26 janvier 2021	Territoires du Parc naturel de la Montagne de Reims ; d'Épernay, du Grand Reims, de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne et du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne
ORT Châlons-en-Champagne		Châlons-en-Champagne
Programme action Cœur de Ville	8 juin 2018	Châlons-en-Champagne
Petites Villes de Demain Mourmelon-le-Grand (PVD)		Mourmelon-le-Grand
Contrat Local de Santé (CLS)	20 décembre 2019	Châlons-en-Champagne
Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	5 septembre 2019	Agglomération de Châlons-en-Champagne

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants, dans le cadre du dispositif de gouvernance locale.

En complément de ces différents contrats ou programmes existants, il convient de préciser que le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne a déjà pu bénéficier à travers le dispositif de la Relance de fonds de France Relance (tableau joint en annexe).

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie du territoire du PETR du Pays de Châlons en Champagne

Le lancement de la démarche de projet de territoire a été initié au niveau du PETR du Pays de Chalons en Champagne début 2021 suite à la circulaire du 1^{er} Ministre du 20 novembre 2020 et présenté aux instances du PETR lors du bureau qui s'est tenu le 17 février 2021 et du Comité syndical du 24 février 2021.

Deux commissions « projet de territoire PETR » ont été réunies (25 mars et 1^{er} juin 2021) et trois ateliers de travail thématiques (attractivité économique, attractivité résidentielle et cadre de vie, tourisme) ont été organisés entre avril et mai 2021 afin de permettre aux 3 EPCI du Pays de réfléchir collectivement aux différentes stratégies prioritaires pour le développement du territoire.

I. Stratégie RESIDENTIELLE et CADRE DE VIE

L'ambition du projet de territoire sera de mettre en œuvre une politique d'habitat partagée à l'échelle de l'ensemble du Pays de Châlons afin de mieux équilibrer le flux d'habitants entre les parties rurales et urbaines du territoire et conforter le redressement démographique de celui-ci. L'enjeu sera de redensifier villes et bourgs grâce à une politique raisonnée de construction neuve, de reconquête de l'habitat ancien et des délaissés (dents creuses, friches..).

Les modes d'habitats devront s'adapter aux évolutions sociétales et sociales, notamment le vieillissement de la population et la réduction de la taille des ménages. Il conviendra également de développer de nouveaux produits immobiliers en phase avec les besoins de toutes les catégories socioprofessionnelles, y compris les cadres et dirigeants, mais aussi les jeunes actifs.

Sur la ville centre de Châlons-en-Champagne, la politique des quartiers devra être poursuivie dans le cadre de la politique de la ville, visant à mieux répartir la mixité sociale sur l'ensemble des quartiers.

Le renforcement de l'attractivité résidentielle à la fois pour les populations du territoire mais également pour les personnes éloignées qui viennent travailler quotidiennement sur l'agglomération passera par la conduite d'une approche transversale de l'habitat à l'échelle des EPCI et du SCOT, mais aussi par un travail sur l'image de l'agglomération et du territoire et une communication accrue sur la qualité de l'offre résidentielle, éducative, culturelle, sanitaire, et son cadre de vie.

En réponse au diagnostic, le projet de territoire aura pour finalité de développer les services de proximité sur l'ensemble du territoire urbain-rural, d'adapter les services au vieillissement de la population, de maintenir et développer le niveau d'équipements, de conforter les polarités commerciales existantes et de favoriser une inter-opérationnalité des services sur le territoire.

L'enjeu sera également d'assurer le développement numérique de l'ensemble du territoire et de proposer les conditions d'un développement humain, culturel et social optimum à une échelle de proximité.

Axe stratégique 1 : Renforcer l'attractivité résidentielle sur l'ensemble du territoire en assurant la promotion et l'attractivité résidentielle du territoire auprès des habitants du Pays de Châlons en Champagne et des actifs extérieurs au territoire grâce à la création et maintien d'habitat de qualité sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins

Axe stratégique 2 : Maintenir une offre de proximité, renforcer l'accès aux services de proximité sur l'ensemble du territoire et adapter les services au vieillissement de la population

II. Stratégie ECONOMIQUE et TOURISTIQUE

En matière économique

L'enjeu pour le projet de territoire est d'élaborer une stratégie partagée de développement économique afin d'ancrer un processus d'attractivité durable pour le territoire du Pays de Châlons en Champagne, le tout dans un objectif de consommation foncière vertueuse répondant aux critères du zéro artificialisation nette.

Plusieurs opportunités seront à saisir : celle de privilégier une économie locale, résiliente, durable et solidaire ; le choix également de soutenir l'émergence et le développement des entreprises compatibles avec cette « nouvelle économie ». Le choix, enfin, de soutenir l'émergence de territoires d'innovation permettant d'accélérer l'émergence et la mise en place des réponses dont nous avons tous besoin pour améliorer l'attractivité du territoire du Pays de Châlons en Champagne.

Il conviendra de conforter les points forts et les filières porteuses du tissu économique et de poursuivre le développement de l'enseignement supérieur et la formation qualifiante en lien avec ces filières afin d'optimiser le potentiel polarisant du territoire.

En outre, la recherche et l'innovation en lien avec les filières porteuses devront également être dynamisées afin de préparer les activités économiques de demain.

Un effort de formation professionnelle qualifiante devra être réalisé afin de mieux répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises du territoire et de celles qui veulent s'implanter dans un contexte de marché de l'emploi tendu.

En matière de tourisme

Bâtir une destination touristique à part entière sur Châlons en Champagne et sa région en développant un plan marketing à l'échelle nationale en identifiant des cibles de visiteurs, des produits vendeurs et des vecteurs d'image efficaces sera l'une des priorités du projet de territoire.

L'enjeu sera de soutenir significativement les produits de la filière touristique et de renforcer qualitativement et quantitativement la capacité hôtelière du territoire. Il sera intéressant de valoriser l'identité touristique du territoire et de favoriser une meilleure lisibilité de l'offre, de mettre en place une promotion extraterritoriale afin de rendre celui-ci plus attractif auprès des différents publics.

Mieux connaître notre territoire touristique et en caractériser les atouts sera l'une des priorités afin de mettre en place de nouveaux produits et services touristiques à l'échelle du territoire.

Renforcer et soutenir l'offre touristique existante en termes de produits (agrotourisme, musées locaux, sites insolites, petit patrimoine, tourisme de proximité et de loisirs..) mais également assurer le développement d'une offre d'hébergement sur les différents segments manquants permettront d'apporter des premiers éléments de réponse à la mise en œuvre d'une véritable stratégie touristique territoriale.

Le projet d'attractivité touristique territorial reposera sur une vision partagée du territoire de demain, des valeurs touristiques communes, une harmonisation des

moyens et idées autour d'une stratégie globale permettant de mener des actions transversales optimisées

Axe stratégique 3 : Renforcer l'attractivité économique sur l'ensemble du territoire, de l'emploi et de la formation en assurant la promotion et l'attractivité économique du territoire en mettant en adéquation le développement des filières économiques avec les mutations du travail et avec les qualifications des emplois recherchés par les entreprises.

Axe stratégique 4 : Promouvoir une agriculture raisonnée et durable en accompagnant le développement des nouvelles filières agricoles (VOIR si plus volet transition écologique)

Axe stratégique 5 : Renforcer la visibilité et l'attractivité touristique sur l'ensemble du territoire et bâtir une destination touristique à part entière pour Châlons en Champagne et sa région en développant l'attractivité du territoire par la mise en place de nouveaux produits et services touristiques.

III. *Stratégie ENVIRONNEMENTALE, TRANSITION ECOLOGIQUE et MOBILITES DURABLES*

Inscrire la transition écologique en transversalité des politiques publiques et des stratégies privés des acteurs du territoire et instaurer une dynamique de projet de territoire écologique vertueuse sera l'un des enjeux du projet de territoire.

Soutenir l'éducation et la formation à la transition écologique, améliorer l'efficacité énergétique du territoire, promouvoir toutes les énergies renouvelables, préserver les milieux humides avec la restauration des berges et des milieux humides, valoriser et préserver les milieux naturels et la biodiversité existants sur le territoire, reconnaître la spécificité des paysages pour mieux les valoriser seront autant d'objectifs à poursuivre.

Quant aux mobilités durables, elles constituent un enjeu non négligeable pour le territoire du fait de sa caractéristique très routière.

La bonne accessibilité du territoire devra se trouver confortée et optimisée d'une part en apportant un soutien plus important aux mobilités durables et, d'autre part en valorisant les équipements existants (Aéroport Paris-Vatry, pôle multimodal ferroviaire).

Une des priorités identifiées sera de permettre d'améliorer les liens entre les pôles d'emplois et les secteurs d'habitat, mais également de sécuriser les déplacements sur le territoire.

Il conviendra d'identifier un maillage de pôles multimodaux secondaires et de développer des services de mobilités collective et collaborative afin d'améliorer les déplacements territoriaux et de limiter leur impact environnemental.

L'élargissement du PCAET à l'échelle du Pays pourrait constituer un volet de la déclinaison territoriale de la stratégie environnementale

Axe stratégique 6 : Transition écologique et efficacité énergétique : devenir un territoire à énergie positive en développant la rénovation énergétique du patrimoine bâti du territoire

et en développant une « économie écologique », en préservant et protégeant le patrimoine naturel du territoire en valorisant et en communiquant sur le potentiel vert du territoire, tout en agissant sur les risques

Axe stratégique 7 : Vers des mobilités durables plus vertueuses et collaboratives sur l'ensemble du territoire en promouvant des déplacements plus écologiques et sensibiliser à une mobilité plus verte et partagée, tant pour les mobilités résidentielles que fonctionnelles

Les volets du plan d'actions complétant ces axes stratégiques sont joints en annexe.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Le tableau de synthèse du vivier de Projets de territoire PTRTE sera joint en annexe (tableau de synthèse EXCEL reprenant les projets matures et en devenir)

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par l'Etat, la Région et le Département ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures et aux critères d'éligibilités propres à chaque partenaire, appréciés à la date du dépôt de la demande

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➡ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements du Département de la Marne :**
 - Participer à la démarche PTRTE initiée par l'Etat et la Région Grand Est, et être facilitateur pour son élaboration, son suivi et son actualisation,
 - Accompagner le déploiement de la stratégie du territoire dans les domaines relevant des compétences départementales tels que la Solidarité des Hommes et des Territoires, l'Aménagement, les Routes, l'Education, le Sport, la Culture, les Loisirs et le Tourisme, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, ... en mobilisant les services concernés,
 - Faciliter, en coordination avec l'ensemble des partenaires, la recherche et l'optimisation des financements des opérations inscrites au Pacte,
 - Soutenir dans la limite de ses possibilités financières et réglementaires, les actions et projets qui sont en adéquation avec ses cadres d'intervention classiques (Guide du Partenariat, Guide du Soutien aux Projets et Initiatives) ou stratégiques (orientations politiques, opérations exceptionnelles, ...).

Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région	Etat	Département
CITERNE Eric / RIFFAUD Stéphanie Directeur AUDC / Chargée d'études AUDC e.citerne@audc51.org / s.riffaud@audc51.org Tél 03 26 64 78 54 - 06 15 19 11 21/ 03 26 64 78 56	Pierrick LOZE Directeur de la Maison de la Région de Châlons-en- Champagne Didier EXBRAYAT Chef du service Développement Territorial Maison de la Région de Châlons-en- Champagne Stéphane PERREAU Chargé de mission Contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires	Hubert SOSSON Chef du Pôle de la coordination administrative Adjoint au directeur de la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Sophie TRICARD Cheffe de cellule accompagnement en stratégie et développement territorial Référente des secteurs Châlons en Champagne - Sainte Menehould Service Territorialité et Portage des Politiques Direction Départementale des Territoires de la Marne	Alexia WADLOW Chef de service Service du Développement Territorial et de l'Environnement Karine MOUSSE Chargée de Mission Service du Développement Territorial et de l'Environnement

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Un Comité de pilotage du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Châlons-en-Champagne est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de Département, délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et du Président de la Région Grand Est, et associant les membres représentatifs du PETER du Pays de Châlons-en-Champagne et du Département de la Marne ou de leurs représentants.

Ce Comité de pilotage pour la partie PETER sera composé du Président du PETER, du Président et d'un Vice-Président de chacun des trois EPCI respectifs composant le Pays, ainsi que des trois Directeurs généraux des EPCI. Un représentant de l'AUDC, en charge de l'élaboration du Projet de territoire pour le compte du PETER y sera associé.

Ce Comité de pilotage sera complété par les membres des services de l'Etat (DDT51, Préfecture), de la Région Grand Est et du Département de la Marne.

Des Comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du PTRTE pourront être réunis en amont. Ils réuniront les différents partenaires techniques et institutionnels du territoire intervenant sur les thématiques du PTRTE (organismes consulaires, fédérations professionnelles, association de défense pour l'environnement, acteurs de l'économie sociale et solidaire, Marne développement, La Banque des Territoires, l'ARS, la DRAC, l'ADEME, la DSDEN, l'EPFGE), associés aux services de l'Etat, de la Région et du Département de la Marne.

Le CODEV du Pays de Châlons-en-Champagne fera également partie de ces comités techniques afin de représenter la société civile du territoire. Il pourra également faire appel aux acteurs socio-économiques : des représentants d'entreprises, de la société civile et des représentants d'autres collectivités.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant
Région : Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
EPCI(s) : Président du PETR, Présidents et Vice-Présidents de chacun des trois EPCI respectifs
Autres: DDT 51, Préfecture, Maison de la Région Grand Est ; Département, AUDC

Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat
Président du PETR du Pays de Chalons en Champagne ; Président de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne ; Président de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole ; Président de la Communauté de Communes de la Région de Suippes	Président du Conseil Régional	Préfet de département
Autres (le cas échéant) : Président du Conseil Départemental		

Annexes

- Bilan écologique du territoire
- Indicateurs socles du PTRTE
- Volets du plan d'actions du PTRTE
- Tableau de synthèse des actions du PTRTE
- Fiches projet des projets matures

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom :

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom :

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier du projet**

Date de début :

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			